

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille onze :

Le 28 Février à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 23/02/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE, DUJON, ESCRIOU, FASOLA, HEURA, LACROIX, BENABEN, ROBERT, YACOB

REPRESENTES : M. AUDIBERT par M. ESCRIOU
Mme PAILLOTET par M. DUJON

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA, FOURNY, M. KAIL

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

DIA N° 08-11

Monsieur DUJON, 2nd Adjoint, présente la D I A n° 08-11 déposée par Maître MOUZON le 11 février 2011 concernant :

Désignation du bien : **locaux dans un bâtiment en copropriété à usage professionnel.**

	B n° 1021	B n° 1130	C N° 691	C n° 692
Superficies des parcelles	13 496 m ²	3313 m ²	3291	11 971 m ²

Propriétaires : **SCI BEAUJEU**
Prix : **1 600 000 €**

Adresse : 5^{ème} avenue zone industrielle 06510 LE BROC.

Considérant que les immeubles en questions sont soumis au droit de préemption urbain,
Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

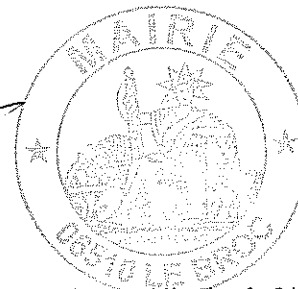
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de ne pas exercer son droit d préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée

Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 04/03/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 04/03/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication